Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072706-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 27 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.
Date de convocation : 21 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ROUXEL Jérôme représenté par DUBOIS Karine ; LAURENT-MONTOUX Carine ; COUILLEAUD Sylvain représenté par BERTHELOT Jean ; MATHIOT Marina représentée par ANDOUARD Emmanuel.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-07-27-06 : Végétalisation des cours de l'école – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 – Plan de financement

Rapporteur : Jean-Luc STRUGAREK

Il est rappelé au Conseil municipal les termes et modalités du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027, approuvés par délibération du 12 septembre 2022, et fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 201 912 € HT pour la durée du contrat.

Par délibération du 9 mars 2026, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 pour le projet de végétalisation des cours de l'école.

Il est rappelé que ce projet prévoit :

- la création d'espaces verts (arbres, massifs, pelouses) pour rafraîchir l'air, limiter l'érosion des sols, favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement et la biodiversité ;
- l'installation de jardinières pour sensibiliser les élèves à l'écologie ;
- des espaces de jeux ;
- la réhabilitation du mur d'enceinte.

Les objectifs de ce projet sont rappelés :

- Limiter les îlots de chaleur ;
- Favoriser la biodiversité, planter des espèces locales ;
- Absorber les eaux pluviales ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Renforcer la sécurité.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072706-DE

Il est demandé au Conseil municipal, dans le cadre de cette demande de subvention, de valider le plan de financement suivant :

Dépenses	
Eligibles CDT 2022-2027	
TERRASSEMENT	16 057,60 €
AMENAGEMENT PAYSAGER	22 680,75 €
STRUCTURES ET JEUX	38 026,90 €
PERGOLA	18 890,00 €
HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE (MOE)	9 750,00 €
Total (1)	105 405,25 €
Non éligibles CDT 2022-2027	
ELAGAGE	1 400,00 €
Total (2)	1 400,00 €
TOTAL (1+2)	106 805,25 €

Recettes		
Aides publiques		**%**
Département CDT 2022-27	73 783,00 €	69,08 %
Total subvention (1)	73 783,00 €	69,08 %
Fonds propres	33 022,25 €	30,92 %
Total autofinancement (2)	33 022,25 €	30,92 %
TOTAL (1+2)	106 805,25 €	100,00 %

L'exposé entendu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 à hauteur de 73 783 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention intitulé « Végétalisation des cours de l'école ».

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 28 juillet 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor